

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020****19 HEURES 00 À BOOTZHEIM**

Date de convocation : 14 décembre 2020

Délégués en fonction : 33 Présents : 20 Absents et excusés : 1 Procurations : 12

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Yves SCHWOERER (suppléant)
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. François BLATZ (suppléant)
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER,
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Marie FREY, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH

Absents excusés :

Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JEHL (procuration à Mireille MOSSER), M. Damien SCHREIBER CORDON, Mme Nathalie DEICHLER (procuration à Mireille MOSSER), Mme Audrey HUCK (procuration à Jacqueline SCHUNCK), Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Gilles WEBER (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Chrystelle ERARD (procuration à Jean-Paul ORSONI), M. Yann SCHUNCK (procuration à Marie FREY), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à Marie FREY), Mme Christelle ADOLPH (procuration à Mathieu KLOTZ), M. Michaël BERGER (procuration à Mathieu KLOTZ), Mme Clothilde LOOS (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Thierry WITWICKI (procuration à Christophe KNOBLOCH), Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Florian MEYER (Chargé du développement économique) M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Bertrand ATZENHOFFER (Responsable des Ressources Humaines), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments).

Assistaient en outre :

M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 21 DÉCEMBRE 2020
19 HEURES À BOOTZHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégations au Président et au Bureau – modification des attributions
2. Règlement intérieur de l'Assemblée – Proposition pour la mandature 2020-2026
3. Débat relatif à la mise en place d'un Pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et les communes membres

C. FINANCES

1. **Décisions budgétaires modificatives**
 - a) Décision budgétaire modificative n°1 - Budget Ordures Ménagères, Ecole de Musique et Médiathèques
 - b) Décision budgétaire modificative n°2 - Budget PAIM
 - c) Décision budgétaire modificative n°4 - Budget Piscine
 - d) Décision budgétaire modificative n°5 - Budget Principal
2. **Comptabilité communautaire – mise à jour de l'inventaire**
3. **Contributions communales au SDIS du Haut-Rhin - remboursement à la commune de Grussenheim**
4. **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Périscolaire d'Elsenheim – Grussenheim – Acquisition du terrain d'assiette
2. Petite enfance et Jeunesse – Convention Territoriale Globale 2020-2024 avec la CAF pour le financement

E. VOIRIE – RESEAUX

1. Participation financière pour l'ouverture et l'aménagement du barrage EDF entre l'île du Rhin de Marckolsheim et Vogtsburg-Burkheim

F. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. Réseau des Médiathèques du Ried – Gratuité des services proposés
2. Réseau d'Animation Intercommunal- Renouvellement de la convention d'objectifs pour la période 2021-2023

G. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM 2^{ème} tranche – Protocole d'entretien des terrains

H. ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

1. SMICTOM Alsace Centrale – approbation des tarifs de la Redevance Incitative Unique 2021

2. Sensibilisation des scolaires à l'environnement – Programme d'actions avec la Maison de la Nature d'Alsace Centrale
3. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

I. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Prononciation du huis clos en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles.

Le Conseil de Communauté, après avoir procédé au vote public, sans débat et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ◆ **décide**, en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles, qu'il se réunira à huis clos pour examiner l'ordre du jour.

*
**

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, **Monsieur Martin KLIPFEL**, Conseiller communautaire.

*
**

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020. Il s'agit de :

- **Décision n° 2020-084** du 12 novembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n° 2020-085** du 19 novembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n° 2020-086** du 24 novembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n° 2020-087** du 27 novembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n° 2020-088** du 02 décembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision n° 2020-089** du 03 décembre 2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre ;
- **Décision du Bureau n°2020-013** du 02 décembre 2020 portant renouvellement de l'adhésion à l'ADIRA ;
- **Décision du Bureau n°2020-014** du 02 décembre 2020 portant conclusion de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée avec la commune de Mackenheim pour l'aménagement de la rue Saint Cyprien et la route du Rhin ;
- **Décision du Bureau n°2020-015** du 02 décembre 2020 portant conclusion de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée avec la commune de Mackenheim pour l'extension du réseau EP toute du Rhin.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégations au Président et au Bureau – modification des attributions

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **délègue** les attributions au Bureau et au Président suivantes :

Délégations au Président :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
- Signer les contrats de prise en location de matériel et de véhicule dans la limite de 5 000 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice, avoués, notaires et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, à tout stade de la procédure, et ce, pour tout type d'acte de procédure contentieuse et pour tout litige et devant toute juridiction, y compris pénale et notamment se constituer partie civile ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Collectivité ;
- Procéder au placement de fonds disponibles auprès du Trésor Public ;
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 3 M€ ;
- Procéder à la réalisation de tous les emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à leur gestion y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation s'exerce *sans limitation de montant si ce n'est celui prévu annuellement au budget*. Les contrats de prêt concernés par la présente délégation peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - Faculté d'opter parmi plusieurs taux d'intérêts différents et de modifier le choix initial pendant la période d'amortissement,
 - Possibilité de modifier la périodicité, le profil de remboursement et la durée du prêt, de procéder à des remboursements par anticipation à des différés d'amortissement,
 - Faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation.
- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de fourniture, service et travaux, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de la Communauté de Communes ;
- Signer les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
- Signer les conventions de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la réalisation de missions ponctuelles au bénéfice de la Communauté de Communes ;
- Déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de construction, démolition et transformation ;
- Adopter et signer les conventions relatives à la mise à disposition gratuite de locaux uniquement avec des associations à but non lucratif.

Délégations au Bureau :

- Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 3000 € ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Conclure les conventions d'occupation du domaine public ou privé et les conventions de servitude avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages divers ;

- Conclure les conventions de mise à disposition de bassin avec les maîtres-nageurs sauveteurs dispensant des cours à titre privé ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Approuver, après avis de la commission thématique compétente, les Avant-Projet Sommaire et Détaillé pour les travaux dont le montant estimé est inférieur à 500 000 € HT et solliciter les aides financières nécessaires à leur financement ;
- Approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage ou de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - ◆ **modifie** en conséquence les attributions déléguées par le Conseil au Président et au Bureau par la délibération n°2020-035 du 15 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Règlement intérieur de l'Assemblée – Proposition pour la mandature 2020-2026

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le règlement intérieur du Conseil de Communauté.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Débat relatif à la mise en place d'un Pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et les Communes membres

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de ne pas créer un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

C. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives

- a) Décision budgétaire modificative n°1 - Budget Ordures Ménagères, Ecole de Musique et Médiathèque

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

BUDGET ORDURES MENAGERES

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	011	Charges à caractère général	627	Services bancaires	+300	
	65	Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	-300	
TOTAL =					0	

BUDGET ECOLE DE MUSIQUE

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
311	21	Immobilisations corporelles	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	+ 770	Acquisition de borne wifi à la maison Kolb
311	21	Immobilisations corporelles	2188		Autres immobilisations corporelles	- 770	
TOTAL =						+ 0	

BUDGET MEDIATHEQUES

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	011	Charges à caractère général	6228	Divers	- 2 567	
321	66	Charges financières	66112	Intérêts – Rattachement ICNE	+ 2 567	Intérêts courus non échus
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*

**

b) Décision budgétaire modificative n°2 - Budget PAIM

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

BUDGET PAIM

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	011	Charges à caractère général	63512	Taxes foncières	+ 1 254	
90	042	Opération d'ordre de transfert entre section	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 1 254	
90	042	Opération d'ordre de transfert entre section	7133	Variation des encours de production de biens	+ 1 254	
90	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagements	+ 1 254	
TOTAL =					5 016	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	042	Opération d'ordre de transfert entre section	7133	Variation des encours de production de biens	+ 1 254	
90	042	Opération d'ordre de transfert entre section	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 1 254	
90	70	Produit des services, du domaine et des ventes diverses	7015	Vente de terrains aménagés	+ 1 254	
90	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	791	Transfert de charges de gestion courante	+ 1 254	
TOTAL =					5 016	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
90	040	Opération d'ordre de transfert entre section	33581		Encours de production de biens frais accessoires	+ 1 254	
90	040	Opération d'ordre de transfert entre section	3555		En cours de productions de services terrains aménagés	+ 1 254	
TOTAL =						+ 2 508	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
90	040	Opération d'ordre de transfert entre section	3355		En cours de production de biens Travaux	+ 1 254	
90	040	Opération d'ordre de transfert entre section	3555		En cours de productions de services terrains aménagés	+ 1 254	
TOTAL =						+ 2 508	

Adopté à l'unanimité.

*

**

c) Décision budgétaire modificative n°4 - Budget Piscine

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°4 suivante :

BUDGET PISCINE

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	8 000	Régularisation imputation
413	21	Immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 8 000	
413	020	Dépenses imprévues			16 851	
TOTAL =					16 851	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	13	Subvention d'investissement	1323	Subventions du Département	+ 59 793	Subvention complémentaire CD67
413	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	- 26 924	
413	10	Dotations fonds divers	10222	FCTVA	-16 018	
TOTAL =					16 851	

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	66	Charges financières	66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	+ 385	Intérêts courus non échus
413	011	Charges à caractère général	6184	Versement à des organismes de formation	- 385	
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*

**

d) Décision budgétaire modificative n°5 - Budget Principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative n°5 suivante :

BUDGET PRINCIPAL

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	022	Dépenses imprévues			+ 43 419,83	
01	66	Charges financières	66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	+ 160	
TOTAL =					43 579,83	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
811	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers	+ 38 411,83	Intégration résultat Budget annexe assainissement Grussenheim
01	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	722	Immobilisations corporelles	+ 5 168	Travaux en régie terrasse périscolaire Wittisheim, relamping à Schwobsheim et Installations des bornes de réparations vélos.
TOTAL =					43 579,83	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
01	020	Dépenses imprévus				+ 10 371,89	
811	10	Dotations, fonds divers et réserves	1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 6 942,11	Intégration résultat Budget annexe assainissement Grussenheim
020	13	Subvention d'investissement	1318	0137	Autres subventions d'équipement transférables	+ 2 740	Modification imputation budgétaire sur exercice antérieur.
020	20	Immobilisations incorporelles	2051	0132	Concessions et droits similaires	+ 4 950	Migration d'échange vers Office 365
70	20	Immobilisations incorporelles	20422	7111	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	+ 4 000	Abondement PLH
822	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2181	83111	Installations générales, agencements et aménagements	+ 588	Travaux en régie installations borne de réparations de vélos
814	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	21752	8212	Installations de voirie	+ 2 099	Travaux en régie « relamping » Schwobsheim
64	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	21731	5472	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition Constructions bâtiments publics	+ 2 481	Travaux en régie Terrasse péri Wittisheim
TOTAL =						+ 34 172	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
020	13	Subvention d'investissement	1328	0137	Autres subventions d'équipement non transférables	+ 2 740	Régularisation imputation budgétaire
822	13	Subvention d'investissement	1323	83111	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables Département	+ 2032	
820	024	Produits des cessions d'immobilisations				29 400	Sortie du chapiteau sinistré partiellement
TOTAL =						+ 34 172	

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Comptabilité communautaire – mise à jour de l’inventaire

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** la sortie de l’inventaire des biens meubles suivants :

Numéro d’inventaire	Intitulé	Valeur d’acquisition	Date d’acquisition	Amortissement	Motif
72100- MMO1016	Compresseur	12 940, 14 €	01-01-2001	0	Hors service
72100- MMO3006	Tondeuse / balayeuse / débroussailleuse	4 590, 01 €	01-01-2002	10 ans	Hors service
72100- MMO7012	Chapiteau	43 102.58	01-01-2000	15 ans	Sortie de 300 m2 suite à sinistre partiel
72100-MTR1	NACELLE	493, 91 €	01/01/1999	10 ans	Reprise dans le cadre de l’achat de la nouvelle nacelle
72100-MTR3	NACELLE	722, 02 €	01/01/2001	10 ans	

- ◆ **demande** au Trésorier, comptable de la Communautés de Commune de procéder aux opérations de sorti d’actif du matériel.

Adopté à l’unanimité.

*
**

3. Contributions communales au SDIS du Haut-Rhin - remboursement à la commune de Grussenheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du remboursement à la Commune de Grussenheim de la contribution acquittée par cette dernière au SDIS du Haut-Rhin au titre de l’allocation de vétéranage pour un montant de 13 527, 78 € ;
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - Chapitre 011 - Article 62875 - Fonction 113.

Adopté à l’unanimité.

*
**

4. Autorisation d’engagement des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement sous les chapitres globalisés 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2020.

Adopté à l’unanimité.

*
**

D. SERVICE A LA PERSONNE

1. Périscolaire d'Elsenheim – Grussenheim – Acquisition du terrain d'assiette

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'acquisition à titre gratuit des parcelles :
 - Section 02 n°138, d'une contenance de trois ares et quarante-quatre centiares (3, 44 ares).
 - Section 02 n141 d'une contenance de six ares et quatre-vingt-trois centiares (6, 83 ares).
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document à intervenir dans cette affaire ;
- ◆ **charge** l'étude de Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim de dresser l'acte de vente ;
- ◆ **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021 pour l'acquisition des terrains en question ;
- ◆ **rappelle** que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Petite enfance et Jeunesse – Convention Territoriale Globale 2020-2024 avec la CAF pour le financement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les enjeux inscrits dans le projet de Convention Territoriale Globale et leurs déclinaisons en trois axes ;
- ◆ **approuve** le projet de Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. VOIRIE – RESEAUX

1. Participation financière pour l'ouverture et l'aménagement du barrage EDF entre l'île du Rhin de Marckolsheim et Vogtsburg-Burkheim

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 20 000 € ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. Réseau des Médiathèques du Ried – Gratuité des services proposés

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la mise en place des dispositions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - ✓ passage à la gratuité pour l'ensemble des publics ;
 - ✓ fin des pénalités de retard avec maintien du rappel par courrier et par mail et suspension de la carte jusqu'au retour ou remplacement des documents, en cas de grand retard ;
 - ✓ fin du forfait de remboursement des documents perdus ou abîmés : l'inscrit remplacera le document concerné, via les fournisseurs des médiathèques si nécessaire (à l'identique pour les documents de moins de 5 ans ; pas de rachat pour les documents de plus de 10 ans).

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Réseau d'Animation Intercommunal- Renouvellement de la convention d'objectifs pour la période 2021-2023

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les objectifs assignés à l'association RAI pour la période 2021-2023 ;
- ◆ **approuve** la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 – 2023 avec l'association RAI ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention ;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité. (Madame Marie FREY, Conseillère et Monsieur Jean Paul ORSONI, Conseiller ne prennent pas part ni au débat ni au vote).

*
**

G. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM 2^{ème} tranche – Protocole d'entretien des terrains

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la mise à disposition des terrains en jachère de la 2nd tranche du PAIM au profit de Monsieur ALBAN WEHRLE de La CHEVRERIE DU RIED ;
- ◆ **approuve** le projet de convention d'entretien ;
- ◆ **autorise** le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

*
**

H. ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

1. SMICTOM Alsace Centrale – approbation des tarifs de la Redevance Incitative Unique 2021

Réceptifs de collecte en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre de levées dans l'abonnement	36						
Abonnement circuit annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement Ecart annuel	166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Levée supplémentaire	3 €	4 €	6 €	8 €	11 €	15 €	34 €
Volumes conventionnés en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	44	58	87	130	173	245	555
Abonnement annuel	187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Ouverture supplémentaire	2,50 €						

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** pour les usagers domestiques et non domestiques de la Communauté de Communes la base tarifaire suivante pour 2021 :

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Sensibilisation des scolaires à l'environnement – Programme d'actions avec la Maison de la Nature d'Alsace Centrale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le programme 2020-2021 de sensibilisation des scolaires à l'environnement ;
- ◆ **délègue** au Bureau la validation du programme pendant la durée de la convention.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Plan Local de l'Habitat – Aides à la rénovation énergétique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution des aides exposées aux particuliers bénéficiaires.

*
**

I. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 25.

Fait à Marckolsheim, le 22 décembre 2020

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

